

ΕΞ. ΕΠΕΙΓΟΝ - ΑΔΙΑΒΑΘΜΗΤΟ

ΠΡΕΣΒΕΙΑ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ ΣΤΟ ΜΑΡΟΚΟ ΓΡΑΦΕΙΟ ΟΙΚΟΝΟΜΙΚΩΝ & ΕΜΠΟΡΙΚΩΝ ΥΠΟΘΕΣΕΩΝ ΚΑΖΑΜΠΛΑΝΚΑΣ

Καζαμπλάνκα, 14 Οκτωβρίου 2015

 $(\mu.\sigma.)$

Α.Π. Φ. ΟΙΚ.2800/ΑΣ 222

ΠΡΟΣ : ΠΙΝΑΚΑΣ ΑΠΟΔΕΚΤΩΝ (μέσω ημών σε ηλεκτρονική μορφή)

ΚΟΙΝ. : Υπουργείο Εξωτερικών

Διπλ. Γραφ. Υφυπουργού κ. ΜάρδαΓραφ.κ. Γεν. Γραμματέα ΔΟΣ.&ΑΣ

— Γραφ. κας Β' Γεν. Δ/ντού

— A6, B1, B3, B6 και B8 Δ/νσεις

Ε.Δ. : Πρεσβεία Ραμπάτ

ΘΕΜΑ : Μαροκινό πρόγραμμα φυσικού αερίου. Προσθήκη σε προκήρυξη διεθνούς

διαγωνισμού (No SP 488.646 / GAS TO POWER).

ΣΧΕΤ. : Έγγραφό μας Α.Π. Φ. ΟΙΚ.2800/ΑΣ 203/30.9.2015

Σε συνέχεια ανωτέρω σχετικού, επισυνάπτουμε σε ηλεκτρονική μορφή, λόγω του επείγοντος και προς διευκόλυνσή σας, προσθήκη περιγραφής έργου, αναφερόμενη σε προκήρυξη διεθνούς διαγωνισμού (τεχνική μελέτη και τεχνικός σύμβουλος) σε πλαίσιο προγράμματος φυσικού αερίου Μαρόκου (GAS TO POWER).

Το έργο προκηρύσσεται από τον Οργανισμό Ηλεκτρισμού Μαρόκου ΟΝΕΕ, στην ιστοσελίδα του οποίου (http://www.one.org.ma) βρίσκονται διαθέσιμα, δωρεάν, προκήρυξη, περιγραφή έργου και τεύχη δημοπρατήσεως.

Προθεσμία υποβολής των προσφορών ορίζεται η 21η Οκτωβρίου και τοπική ώρα 10:00.

Παρακαλούμε για την ενημέρωση των μελών σας.

Ο Προϊστάμενος

Χρήστος Γ. Σταμπουλόπουλος Σύμβουλος Ο.Ε.Υ. Α'

Συνημ.: 1 αρχείο σε ηλεκτρονική μορφή

ΠΙΝΑΚΑΣ ΑΠΟΔΕΚΤΩΝ (Μέσω ημών σε ηλεκτρονική μορφή)

TEXNIKO ΕΠΙΜΕΛΗΤΗΡΙΟ ΕΛΛΑΔΑΣ (ΤΕΕ) greok@central.tee.gr

KENTPIKH ENΩΣΗ ΕΠΙΜΕΛΗΤΗΡΙΩΝ ΕΛΛΑΔΟΣ (KEEE) keeuhcci@otenet.gr

ΣΥΝΔΕΣΜΟΣ ΕΠΙΧΕΙΡΗΣΕΩΝ & BIOMHXANIΩΝ (ΣΕΒ) $\underline{info@sev.org.gr}$

ΣΥΝΔΕΣΜΟΣ BΙΟΜΗΧΑΝΙΩΝ BOPEIOY ΕΛΛΑΔΟΣ (ΣΒΒΕ) secretariat@sbbe.gr

ΕΝΩΣΗ ΕΛΛΗΝΩΝ ΕΦΟΠΛΙΣΤΩΝugs@ath.forthnet.gr

ΠΑΝΕΛΛΗΝΙΟΣ ΣΥΝΔΕΣΜΟΣ ΑΝΩΝΥΜΩΝ ΤΕΧΝΙΚΩΝ ΕΤΑΙΡΕΙΩΝ (ΣΑΤΕ) $\underline{info@sate.gr}\;,$

ΣΥΝΔΕΣΜΟΣ ΤΕΧΝΙΚΩΝ ΕΤΑΙΡΕΙΩΝ ΑΝΩΤΕΡΩΝ ΤΑΞΕΩΝ (ΣΤΕΑΤ) $\underline{info@steat.gr}$,

 $ΣΥΝΔΕΣΜΟΣ ΕΛΛΗΝΙΚΩΝ ΓΡΑΦΕΙΩΝ ΜΕΛΕΤΩΝ (ΣΕΓΜ) <math display="block">\frac{info@segm.gr}{},$

ΠΑΝΕΛΛΗΝΙΟΣ ΕΝΩΣΗ ΣΥΝΔΕΣΜΩΝ ΕΡΓΟΛΗΠΤΩΝ ΔΗΜΟΣΙΩΝ ΕΡΓΩΝ (ΠΕΣΕΔΕ) secretary@pesede.gr ,

ΠΑΝΕΛΛΗΝΙΑ ΕΝΩΣΗ ΔΙΠΛΩΜΑΤΟΥΧΩΝ ΜΗΧΑΝΙΚΩΝ ΕΡΓΟΛΗΠΤΩΝ ΔΗΜΟΣΙΩΝ ΕΡΓΩΝ (ΠΕΔΜΕΔΕ) info@pedmede.gr ,

ΣΥΛΛΟΓΟΣ ΜΕΛΕΤΗΤΩΝ ΕΛΛΑΔΟΣ (ΣΜΕ) sme@tee.gr

ΣΥΝΔΕΣΜΟΣ ΕΠΙΧΕΙΡΗΣΕΩΝ ΗΛΕΚΤΡΙΣΜΟΥ ΕΛΛΑΔΟΣ (ΣΕΗΕ-HELAS) n.chatziargiriou@dei.com.gr

ΕΛΛΗΝΙΚΟΣ ΣΥΝΔΕΣΜΟΣ ΑΝΕΞΑΡΤΗΤΩΝ ΕΤΑΙΡΕΙΩΝ ΗΛΕΚΤΡΙΚΗΣ ΕΝΕΡΓΕΙΑΣ (ΕΣΑΗ) $\frac{\text{mkyrgiou@heron.gr}}{\text{mkyrgiou@heron.gr}}$

<u>greok@central.tee.gr</u>, <u>keeuhcci@otenet.gr</u>, <u>info@sev.org.gr</u>, <u>secretariat@sbbe.gr</u>, <u>ugs@ath.forthnet.gr</u>, <u>info@sate.gr</u>, <u>info@segm.gr</u>, <u>secretary@pesede.gr</u>, <u>info@pedmede.gr</u>, <u>sme@tee.gr</u>, <u>mkyrgiou@heron.gr</u>, <u>n.chatziargiriou@dei.com.gr</u>,

Projet Gas To Power OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

PROJET GAS TO POWER

APPEL D'OFFRES N° SP 488 646

AYANT POUR OBJET:

ASSISTANCE ET CONSEIL TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT
DU PROJET GAS TO POWER

ADDITIF N°1

Nombre de pages y compris celle-ci: 50 pages



M

ADDITIF N°1

A L'PPEL D'OFFRES N° SP 488 646

Sommaire

		Pages
ARTICLE I	Objet de l'additif	3
ARTICLE II	Dispositions générales	3
ARTICLE III	Modifications des Dispositions Particulières de l'Appel d'Offres	3
ARTICLE IV	Modifications des Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Soumission et attribution du Marché	9
ARTICLE V	Modification des Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Phase Engagement	11
ANNEXE N° 1	Pages modifiées du document de l'Appel d'Offres.	-
ANNEXE N° 2	Réponses aux questions/clarifications clarification des sociétés ayant retirées les documents du présent 'Appel d'Offres	-



lb-

Article I: Objet de l'Additif:

Le présent Additif N°1 à l'Appel d'Offres N° SP 488 646 a pour objet l'adjonction et les modifications au niveau des pièces suivantes :

- Pièce I : Dispositions Particulières de l'Appel d'Offres ;
- Pièce II : Dispositions Générales de l'Appel d'Offres Soumission et attribution du Marché ;
- Pièce III: Dispositions Générales de l'Appel d'Offres Engagement

Article II: Dispositions Générales

Toutes les autres clauses du cahier des charges non modifiées par le présent additif N°1 restent inchangées.

Les paragraphes des articles des pièces I, II et III et les pages modifiées du présent additif N°1, annulent et remplacent ceux de l'Appel d'Offres initial.

Le présent additif qui fait partie intégrante de l'Appel d'Offres précité, doit être paraphé à toutes les pages et inclus obligatoirement dans le Pli 1 de l'appel d'offres N° SP 488 646.

Toute soumission qui ne tient pas compte du contenu de cet additif sera rejetée.

Les propositions établies conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres doivent être mises sous enveloppes fermées et cachetées portant l'objet et la référence de l'Appel d'Offres précité.

Toutes les offres doivent être :

- déposé, contre récépissé au bureau des dépôts des offres ou envoyé sous plis recommandés à l'adresse suivante :

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE – Branche Electricité.

Direction Approvisionnements et Marchés "DAM".

65, Rue OTHMAN BEN AFFAN

CASABLANCA MAROC.

Ou

- remis au Président de la Commission Interministérielle, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La date limite de dépôt des plis est fixée au Mercredi 2 décembre 2015 à 10 h00 du matin (heure Marocaine).

L'ouverture des plis techniques aura lieu à la même date. Les plis techniques seront ouverts en séance publique, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le Mercredi 2 décembre 2015 à partir de 10h 00 du matin (heure Marocaine), au siège de l'ONEE sis 65, rue Othman Ben Affane à Casablanca.

Article III : Modifications des Dispositions Particulières de l'Appel d'Offres :

Les pages modifiées jointes en annexe N°1 annulent et remplacent celles de l'Appel d'Offres initial.

1. Modification du Chapitre II : PRESTATIONS DEMANDEES

- Page 6: Modification des paragraphes 2 et 3.
- Page 8 : Modification du paragraphe 4 de la section : 4 Estimation des coûts de l'investissement Capex, de l'exploitation et de la maintenance Opex:

Remplacer:

« Les coûts estimatifs de chaque Sous-composante seront fournis en devises et en monnaie locale à \pm 10% selon la ventilation indiquée dans l'Annexe L. Tous les prix seront exprimés hors taxes et hors droits de douanes. »



lo

Par:

« Les coûts estimatifs de chaque Sous-composante seront fournis en devises et en monnaie locale à \pm 20% selon la ventilation indiquée dans l'Annexe L. Tous les prix seront exprimés hors taxes et hors droits de douanes. »

• Page 13:

Remplacer: « La conception et les spécifications techniques du système de contrôle de commande <u>du Gazoduc</u> (interface avec les autres systèmes, salle de contrôle, système SCADA, système de télémesures et télégestion...) » par « La conception et les spécifications techniques du système de contrôle de commande de <u>la (des) station (es) de compression</u> (interface avec les autres systèmes, salle de contrôle, système SCADA, système de télémesures et télégestion...) »;

2. Modification du Chapitre VII-DELAIS ET DUREE DU CONTRAT

Remplacer:

« Le délai contractuel d'exécution des prestations objet du présent engagement prend effet à compter de la date de l'ordre de service de la mission 1 et prend fin à la réception définitive de la mission 6 décrite cidessus.

Pour chaque mission l'ONEE adressera un ordre de service demandant à l'Assistant et Conseiller Technique d'entamer les prestations de la dite mission. Les Missions 1 et 2 peuvent être commencées à la même date.

Les prestations objet de la Mission 2 seront à réaliser dans un délai maximum de trois (3) mois.

Les prestations objet de la Mission 3 seront à réaliser dans un délai maximum de quatre (4) mois. »

Par:

« Le délai contractuel d'exécution des prestations objet du présent <u>Contrat prend effet à compter de la date</u> <u>spécifiée dans l'ordre de service de la première mission demandée à être réalisée par l'ONEE et prend fin à la réception définitive du Contrat</u>.

Pour chaque mission l'ONEE adressera un ordre de service demandant à l'Assistant et Conseiller Technique d'entamer les prestations de la dite mission. Les Missions 1 et 2 peuvent être commencées à la même date.

Les prestations objet de la Mission 2 seront à réaliser dans un délai maximum de quatre (4) mois.

Les prestations objet de la Mission 3 seront à réaliser dans un délai maximum de cing (5) mois.

Les prestations objet de la Mission 6 seront à réaliser dans un délai maximum de cinq (5) mois. »

3. Modification du Chapitre VIII - CONSISTANCE DU DOSSIER DE L'OFFRE

3.1. Modification du deuxième paragraphe de l'Article a)- 1- Références techniques:

Remplacer:

1- Références techniques de prestations similaires à celles faisant l'objet du présent Appel d'Offres sur les dix dernières années avec les attestations de bonne exécution délivrées par les clients.

Le soumissionnaire devra également indiquer le nombre total d'années d'expérience qu'il a en tant que bureau d'étude.

Le soumissionnaire devra aussi inclure une liste détaillée des principaux projets (Etudes, Prestations, etc similaires à celles faisant l'objet du présent Appel d'Offres) réalisés par le soumissionnaire au cours des dix (10) dernières années avec une description sommaire de chacun d'eux. Dans ce sens le soumissionnaire remplira les modèles de fiches jointes en Annexe C-1 »

Par:



M

1-Références techniques de prestations similaires à celles faisant l'objet du présent Appel d'Offres sur les <u>quinze (15) dernières années</u> avec les attestations de bonne exécution délivrées par les clients.

Le soumissionnaire devra aussi inclure une liste détaillée des principaux projets (Etudes, Prestations, etc... similaires à celles faisant l'objet du présent Appel d'Offres) réalisés par le soumissionnaire au cours des <u>quinze</u> (15) dernières années avec une description sommaire de chacun d'eux. Dans ce sens le soumissionnaire remplira les modèles de fiches jointes en Annexe C-1 »

3.2. Modification du premier paragraphe de l'Article b)- 1- Offre technique du soumissionnaire:

Le premier alinéa sera modifié comme suit :

Remplacer:

 « la méthodologie que le soumissionnaire entend suivre pour le développement et la réalisation des études et prestations du Projet objet du présent Appel d'Offres; »

Par

 « la méthodologie que le soumissionnaire entend suivre pour le développement et la réalisation des études et prestations du Projet objet du présent Appel d'Offres; <u>particulièrement, le soumissionnaire devra</u> <u>présenter dans son offre technique une note sur la méthodologie de l'estimation des coûts. Dans cette</u> <u>note, le soumissionnaire définira les méthodes d'estimation des coûts qu'il suivra pour l'estimation des</u> <u>coûts du Projet Gas To Power, ainsi que les méthodes de validations de ces estimations.</u>

4. Modification du Chapitre IX - EVALUATION DES OFFRES :

Modification du paragraphe Note finale:

Remplacer:

« Note Finale

La note finale N_{FL} sera une note pondérée qui s'obtiendra de la manière suivante :

 $N_{FL} = 0.6 N_T + 0.4 N_c$

Avec

N_T : la note technique telle que calculée conformément à la notation de l'Annexe A ci-dessous.

N_c: la note commerciale

Le Candidat ayant la note finale (N_{FL}) la plus élevée sera retenu pour les négociations.

L'ONEE se réserve le droit, toutefois, de négocier avec les trois Candidats ayant obtenus les meilleures notes finales.

NB : en cas de participation d'entreprises Marocaines et étrangères, et pour les besoins de comparaison des Offres, le montant proposé par l'entreprise étrangère sera majoré de 10 % relatif à la retenue à la source. »

Par:

« Note Finale

La note finale N_{FL} sera une note pondérée qui s'obtiendra de la manière suivante :

 $N_{FL} = 0.6 N_T + 0.4 N_c$

Avec

N_T: la note technique telle que calculée conformément à la notation de l'Annexe A ci-dessous.

N_c: la note commerciale

Le Candidat ayant la note finale (N_{FL}) la plus élevée sera retenu pour les négociations.

L'ONEE se réserve le droit, toutefois, de négocier avec les trois Candidats ayant obtenus les meilleures notes finales. »



M)

5. Modification du Chapitre XIII - HONORAIRES ET REGLEMENTS :

Le chapitre XIII ci-dessous :

« Les montants des honoraires des Prestations Techniques et Livrables de l'Assistant et Conseiller Technique sont forfaitaires, fermes et non révisables. Ces montants s'entendent nets de TVA. , de la retenue à la source, et des impôts et taxes similaires.

1 règlement des factures

Au cours de chaque mission, le Conseil technique établira, en un original et sept (7) copies, les factures correspondantes selon les termes suivants :

Mission 1

100% à la remise du rapport de qualification des soumissionnaires et de tous les documents demandés dans la cadre de la Mission 1.

Mission 2

- 1^{er} terme : 80% des honoraires forfaitaires à la remise du rapport provisoire de l'étude de faisabilité et du rapport provisoire de l'étude de risque détaillée (Hazid study).
- 2^{ème} terme : 20% des honoraires forfaitaires à la remise du rapport final de l'étude de faisabilité et du rapport final de l'étude de risque détaillée (Hazid study).

Mission 3:

Sous-prix 3.1:

- 1^{er} terme : 40% des honoraires forfaitaires de cette mission à la remise du rapport provisoire de l'étude de l'ingénierie d'avant-projet détaillée.
- 2ème terme : 10% des honoraires forfaitaires de cette mission à la remise du rapport final de l'étude de l'ingénierie d'avant-projet détaillée.
- 3ème terme : 20% des honoraires forfaitaires de cette mission à la remise des livrables relatifs aux points 5, 6 et 8 de la Mission 3.
- 4ème terme : 30% des honoraires forfaitaires de cette mission après réponse aux questions techniques posées par les soumissionnaires jusqu'au dépôt des offres.

Sous prix 3.2 relatif à la station de compression: en option :

- 1er terme : 40% des honoraires forfaitaires concernant la station de compression à la remise du rapport provisoire de l'étude de l'ingénierie d'avant-projet détaillée.
- 2ème terme : 10% des honoraires forfaitaires concernant la station de compression à la remise du rapport final de l'étude de l'ingénierie d'avant-projet détaillée.
- 3ème terme : 20% des honoraires forfaitaires concernant la station de compression à la remise des livrables relatifs aux points 5, 6 et 8 de la Mission 3.
- 4ème terme : 30% des honoraires forfaitaires concernant la station de compression après réponse aux questions techniques posées par les soumissionnaires jusqu'au dépôt des offres.

Mission 4

- 1^{er} terme : 70% des honoraires forfaitaires de cette mission à la remise du rapport d'évaluation technique des offres techniques à l'issue de la première étape d'évaluation des soumissionnaires
- 2 ème terme : 30 % des honoraires de cette mission après le choix de l'adjudicataire du Projet en objet.

Cette répartition sera également appliquée pour l'étude des offres supplémentaires (au-delà de quatre (4) offres).

Mission 5

100 % des honoraires forfaitaires après réalisation des prestations de la mission 5et remise des livrables objets de l'article 3.



Mission 6 (en option)

- 1^{er} terme : 80% des honoraires forfaitaires à la remise du rapport provisoire de l'étude de faisabilité.
- 2ème terme : 20% des honoraires forfaitaires à la remise du rapport final de l'étude de faisabilité.

Pour les missions 1, 2, 3, 4, 5 et 6 tous les livrables ne seront considérés définitifs qu'après leurs validations par l'ONEE.

Le règlement par l'ONEE de chacune des factures de l'Assistant et Conseiller Technique se fera dans les soixante (60) jours calendaires suivant la réception de la facture concernée. Chaque facture devra être signée et cachetée par l'Assistant et Conseiller Technique. La facture émise par l'Assistant et Conseiller Technique sera transmise à l'ONEE pour paiement.

2 Frais et débours

Les débours et frais de déplacement au Maroc, engagés par l'équipe de l'Assistant et Conseiller Technique dans le cadre du Projet (par exemple, les frais de déplacement et d'hébergement, les frais d'envoi de documents par porteur, les frais de traduction, ou de communications par téléphone ou par télécopie) ne sont pas inclus dans les montants forfaitaires indiqués dans son offre, et seront rémunérés par l'ONEE sur la base des factures accompagnées de pièces justificatives.

Les billets d'avions seront remboursés sur la base d'un tarif de classe économique.

3 Retenue à la source

Dans l'hypothèse où le règlement des honoraires et frais et débours de l'Assistant et Conseiller Technique donnerait lieu à l'application d'une retenue à la source au Maroc, l'ONEE payera les retenues à la source à l'administration fiscale marocaine pour le compte de l'Assistant et Conseiller Technique. Aussi, ce dernier percevra l'intégralité du montant de ses prestations.

4 Impôts et taxes

Conformément à la législation fiscale en vigueur, l'Assistant et Conseiller Technique est tenu de faire accréditer auprès de l'administration fiscale un représentant domicilié au Maroc (fiduciaire ou société) qui s'engage à se conformer aux obligations fiscales et à payer la TVA exigible. A cet égard, l'Assistant et Conseiller Technique doit adresser à l'ONEE un document écrit par lequel le fiduciaire ou la société sus indiquée donne son accord pour assurer sa représentation au Maroc.

Pour chaque facture de base, il déposera en même temps la facture de TVA correspondante qui sera réglée au représentant fiscal désigné. Le montant de la facture de TVA est calculé sur la base du taux de la TVA en vigueur (20%) appliqué au montant de la facture de base converti en dirham (selon le cours de change de la date d'établissement de la facture de base tel que publié par Bank Al Maghrib) ».

Est remplacé par :

« Les montants des honoraires des Prestations Techniques et Livrables de l'Assistant et Conseiller Technique sont forfaitaires, fermes et non révisables. Ces montants <u>s'entendent hors TVA</u>.

1 règlement des factures

Au cours de chaque mission, le Conseil technique établira, en un original et sept (7) copies, les factures correspondantes selon les termes suivants :

Mission 1

100% à la remise du rapport de qualification des soumissionnaires et de tous les documents demandés dans la cadre de la Mission 1.

Mission 2

- 1^{er} terme : 80% des honoraires forfaitaires <u>de cette mission</u> à la remise du rapport provisoire de l'étude de faisabilité et du rapport provisoire de l'étude de risque détaillée (Hazid study).
- 2^{ème} terme : 20% des honoraires forfaitaires <u>de cette mission</u> à la remise du rapport final de l'étude de faisabilité et du rapport final de l'étude de risque détaillée (Hazid study).



D

Mission 3:

Sous-prix 3.1: : (hors les prestations techniques relatives à la (aux)station (s) de compression)

- 1^{er} terme : 40% des honoraires forfaitaires de cette mission à la remise du rapport provisoire de l'étude de l'ingénierie d'avant-projet détaillée.
- 2ème terme : 10% des honoraires forfaitaires de cette mission à la remise du rapport final de l'étude de l'ingénierie d'avant-projet détaillée.
- 3ème terme : 20% des honoraires forfaitaires de cette mission à la remise des livrables relatifs aux points 5, 6 et 8 de la Mission 3.
- 4ème terme : 30% des honoraires forfaitaires de cette mission après réponse aux questions techniques posées par les soumissionnaires jusqu'au dépôt des offres.

Sous prix 3.2 relatif à la station de compression: en option :

- 1er terme : 40% des honoraires forfaitaires concernant la station de compression à la remise du rapport provisoire de l'étude de l'ingénierie d'avant-projet détaillée.
- 2ème terme : 10% des honoraires forfaitaires concernant la station de compression à la remise du rapport final de l'étude de l'ingénierie d'avant-projet détaillée.
- 3ème terme : 20% des honoraires forfaitaires concernant la station de compression à la remise des livrables relatifs aux points 5, 6 et 8 de la Mission 3.
- 4ème terme : 30% des honoraires forfaitaires concernant la station de compression après réponse aux questions techniques posées par les soumissionnaires jusqu'au dépôt des offres ».

2 Frais et débours

Les débours (à savoir les frais d'envoi de documents par porteur et les frais de traduction) ainsi que les frais de déplacement au Maroc pour des déplacements ordonnés par l'ONEE, et qui sont engagés par l'équipe de l'Assistant et Conseiller Technique dans le cadre du Projet,) ne sont pas inclus dans les montants forfaitaires indiqués dans son offre commerciale, et seront rémunérés par l'ONEE sur la base des factures payées accompagnées de pièces justificatives.

Les billets d'avions seront remboursés sur la base d'un tarif de classe économique pour les trajets inférieurs à 6 heures de vol. »

6. Modification de l'Annexe A:

La page 35 modifiée est jointe en Annexe 1 du présent additif.

7. Modification de l'Annexe C1:

7.1. Modification du titre de l'annexe C1

Remplacer:

« Services les plus représentatifs de vos qualifications assurés au cours des dix dernières années »

Par

- « Services les plus représentatifs de vos qualifications assurés au cours des guinze (15) dernières années »
- 7.2. Modification du titre 1 Projets de Terminaux GNL d'export ou Trains de liquéfaction :

Remplacer «1 - Projets de Terminaux GNL d'export ou Trains de liquéfaction : »

Par:

«1 - Projets de Terminaux GNL d'import ou Trains de liquéfaction : »

8. Modification de l'annexe H:

L'annexe H modifié est joint dans l'annexe 1 du présent additif.



D

9. Modification de l'Annexe J:

Pages 57 et 58 (voir modifications à l'annexe 1 du présent additif).

10. Modification de l'Annexe k:

- Pages 59 (voir modifications à l'annexe 1 du présent additif).

<u>Article IV : Modification des Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Soumission et attribution du Marché :</u>

Les articles modifiés de la pièce II - Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Soumission et attribution du Marché sont comme suit :

1. Garantie d'offre

Cet article est modifié comme suit :

En garantie de ses engagements, le Soumissionnaire fournira à l'appui de la soumission une garantie d'offre d'un montant de 300 000 MAD (trois cent mille dirhams Marocain).

Cette garantie sera constituée sous forme de caution personnelle et solidaire de 1er rang, irrévocable, inconditionnelle et payable de première demande délivrée par un organisme financier choisi parmi les établissements bancaires marocains.

Dans le cas où les cautions sont fournies par des banques ou institutions installées hors du Maroc, celles-ci doivent avoir des correspondants au Maroc parmi les établissements autorisés à cet effet conformément à la réglementation en vigueur.

La garantie bancaire sera établie selon le formulaire de garantie de soumission joint à l'annexe 1 de l'additif 1 de l'Appel d'Offres SP 488 646

La garantie d'offre sous forme de chèque n'est pas admise.

Les garanties d'offres des soumissionnaires non retenus leurs seront restituées dès que seront approuvés les résultats définitifs de l'appel d'offres.

La garantie d'offre de l'attributaire sera libérée dans les conditions prévues à l'article relatif à la garantie de bonne exécution.

La garantie d'offre peut être confisquée dans les cas suivants :

- le soumissionnaire retire son offre ou se désiste durant la période de validité;
- <u>le soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de sa soumission, conformément aux dispositions de l'article relatif à la correction des erreurs;</u>
- <u>le soumissionnaire n'accepte pas de lever les réserves formulées dans l'offre commerciale et non</u> mentionnées dans l'offre technique;
- l'attributaire ne signe pas le marché dans le délai fixé;
- <u>l'attributaire ne fournit pas, dans le délai fixé, la garantie de bonne exécution.</u>



M

2. Evaluation et comparaison des offres :

Les modifications sur l'article : Evaluation et comparaison des offres sont comme suit :

Evaluation et comparaison des offres

1- Examen des offres et détermination de leur conformité :

<u>Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, il sera vérifié que chaque</u> offre :

- est accompagnée des garanties requises,
- est conforme aux conditions fixées dans le dossier d'appel d'offres.

<u>Toute soumission non conforme aux conditions de l'appel d'offres sera</u> écartée.

Seules les offres reconnues conformes au titre de la première étape seront évaluées et comparées au titre de la deuxième étape (voir chapitre IX – Evaluation des offres).

2- Correction des erreurs:

Les offres commerciales des soumissionnaires retenus au titre de la première étape seront vérifiées pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles de la façon suivante :

- lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi;
- lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi à moins qu'il s'agisse d'une erreur manifeste dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le prix erroné sera alors corrigé par l'ONEE et porté à la connaissance du soumissionnaire qui devra s'engager par écrit sur le prix corrigé.

<u>Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée et la garantie d'offre sera confisquée.</u>

3- Evaluation des offres:

Pour chaque offre, le montant de comparaison sera déterminé en procédant comme suit :

- corriger toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article relatif à la correction des erreurs;
- convertir en Dirham les montants de l'offre exprimés en monnaies étrangères par application du cours de change à la vente publié par BANK AL MAGHRIB, en vigueur à la date limite fixée pour la remise des offres;
- tenir compte, s'il y a lieu, des rabais;

NB: en cas de participation d'entreprises Marocaines et étrangères, et pour les besoins de comparaison des Offres, le montant proposé par l'entreprise étrangère sera majoré de 10 % relatif à la retenue à la source.

Le Soumissionnaire ayant le score final (Sg) le plus élevé sera retenu pour les négociations.

Le Soumissionnaire ayant La note finale NFL la plus élevée, calculée conformément aux dispositions du chapitre IX - EVALUATION DES OFFRES,



M

sera retenu pour les négociations.

L'ONEE se réserve le droit de négocier avec les trois soumissionnaires ayant obtenus les meilleurs scores.

Article V: Modification des Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Phase Engagement

Les dispositions générales de l'appel d'offres – phase engagement sont soit modifiées, soit complétées par de nouveaux articles (voir les modifications dans l'annexe 1 du présent additif).



W

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

PROJET GAS TO POWER

ADDITIF N°1

A L'APPEL D'OFFRES N° SP 488 646

AYANT POUR OBJET:

ASSISTANCE ET CONSEIL TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET GAS TO POWER

Annexe N°1
Pages modifiées du document de l'Appel d'Offres.



M

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

PROJET GAS TO POWER

ADDITIF N°1

A L'APPEL D'OFFRES N° SP 488 646

AYANT POUR OBJET:

ASSISTANCE ET CONSEIL TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET GAS TO POWER

Annexe N°1:

Modification de la page 6 de l'Appel d'Offres SP 488 646



PA

I. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'objet du présent Appel d'Offre est la sélection de l'Assistant et Conseiller Technique pour accompagner l'ONEE dans le développement du Projet Gas to Power.

L'Assistant et Conseiller Technique sera amené à prendre en charge les prestations de consultation technique énumérées dans le présent Appel d'Offres et qui feront l'objet d'un Contrat d'Assistance et de Conseil Technique avec l'ONEE. Ces prestations font appel à une équipe de travail multidisciplinaire qui doit obligatoirement inclure, et sans que cela soit limitatif, des experts dans les domaines de l'ingénierie des infrastructures portuaires, des terminaux GNL de regazéification, du transport par gazoduc du gaz naturel à haute pression et des centrales à cycles combinés. Le présent cahier de consultation se compose de trois pièces :

- Dispositions Particulières de l'Appel d'Offres ;
- Dispositions Générales de l'Appel d'Offres Soumission et attribution du Marché;
- Dispositions Générales de l'Appel d'Offres Phase Engagement

II. PRESTATIONS DEMANDEES

L'Assistant et Conseiller Technique s'engage à réaliser des prestations de consultation technique au profit de l'ONEE en coordination avec les Conseillers Commercial et Financier et Juridique choisis par l'ONEE, tout au long du processus de développement du Projet Gas to Power jusqu'à la finalisation de la phase de contractualisation des documents dudit Projet.

Dans ce cadre, les missions de L'Assistant et Conseiller Technique comportent six (6) quatre missions dont la consistance est donnée ci-après :

Tous les livrables à fournir par le Conseiller, dans le cadre du contrat de l'assistance technique, doivent être rédigés conformément aux dispositions du Chapitre III- LIVRABLES du présent Appel d'Offres. Cette rédaction doit être en langue claire, compréhensible et utilisant la terminologie en usage dans les différentes disciplines. Un document jugé mal rédigé pourra être refusé par l'ONEE sans que le Conseiller puisse prétendre à aucune indemnisation. La langue de rédaction du livrable sera celle précisée et fixés dans les dispositions du

Tous les livrables à fournir par le Conseiller, dans le cadre du contrat de l'assistance technique, doivent être rédigés en langue française. Cette rédaction doit être en langue claire, compréhensible et utilisant la terminologie en usage dans les différentes disciplines. Un document jugé mal rédigé pourra être refusé par l'ONEE sans que le Conseiller puisse prétendre à aucune indemnisation.

<u>Mission 1 : Appel à Manifestation d'Intérêt au Projet Gas to Power et évaluation technique des dossiers de pré qualification :</u>

Deux semaines après l'ordre de service pour commencer la mission 1, et conjointement avec l'ONEE, l'Assistant et Conseiller Technique, établira les critères d'évaluation des soumissionnaires à l'Appel à Manifestation d'Intérêt au Projet Gas to Power en coordination avec les Conseillers Financier et Juridique que l'ONEE aurait sélectionnés. Il préparera et communiquera, notamment, en coordination avec les autres Conseillers de l'ONEE, une liste des sociétés qui pourraient être intéressées pour participer audit Appel à Manifestation d'Intérêt. Pour chacune de ces sociétés, Le Conseiller décrira leur expérience technique dans des projets similaires au Projet.

Après réception des offres des soumissionnaires, le Conseiller devra présenter à l'ONEE, dans un délai de deux semaines, le rapport d'examen technique initial des offres. Il est à noter que le Conseiller devra établir au préalable un rapport avec des recommandations relatives aux qualifications techniques de chaque soumissionnaire. L'évaluation des soumissionnaires sera basée sur les critères inclus dans l'Appel à Manifestation d'intérêt.

Mission 2 : Etude de faisabilité du Projet Gas to Power

Dès la notification par l'ONEE de l'ordre de service pour commencer la mission 2, portant sur l'Etude de faisabilité du Projet Gas to Power, l'Assistant et Conseiller Technique entamera la réalisation des études et travaux objet de cette mission 2, décrits ci-après, et disposera d'un délai maximum de quatre (4) mois pour la réalisation de cette mission 2 et l'établissement des différents rapports y afférents.



Durant la réalisation de l'étude de faisabilité du Projet Gas To Power, l'Assistant et Conseiller Technique doit visiter les différents sites du Projet (site du Terminal GNL, sites des centrale CCGT de Jorf lasfar et Dhar doum) et effectuer les investigations et collecte des données techniques et économiques nécessaires pour la conception du Projet. Les activités suivantes font partie de cette Mission :



Æ

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

PROJET GAS TO POWER

ADDITIF N°1

A L'APPEL D'OFFRES N° SP 488 646

AYANT POUR OBJET:

ASSISTANCE ET CONSEIL TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT
DU PROJET GAS TO POWER

Annexe N°1:

Modification de la page 35 de l'Appel d'Offres SP 488 646



Equipe gazoduc à Haute pression

7 points

Ingénieur (s) en génie civil	
• Etablissement des spécifications techniques du dossier d'Appel d'Offres des ouvrages génie civil des projets de centrales à cycles combinés gazoducs de transport et de stations de compression (0,4 point / projet)	2 points
• La rédaction du Protocol d'essai, de réception et de mise en service des ouvrages génie civil de projets de centrales à cycles combinés gazoducs de transport et de stations de compression (0,2 point /projet)	1 point

Ingénieur (s) en mécanique et tuyauterie	2 points
• Etablissement des spécifications techniques du dossier d'Appel d'Offres des parties mécanique et tuyauterie de projets de gazoducs de transport (0.2 point / projet)	0,8 point
• Etablissement des spécifications techniques du dossier d'Appel d'Offres des parties mécanique et tuyauterie de stations de compression (0,2 point /projet)	0,8 point
• La rédaction du Protocol d'essai, de réception et de mise en service de des parties mécanique et tuyauterie de projets de gazoducs de transport et de stations de compression (0,1 point /projet)	0,4 point

Ingénieur (s) en électricité et Contrôle commande		1 point
• Etablissement des spécifications techniques du dossier d'Appel Contrôle commande de projets de gazoducs de transport	d'Offres des parties électricité et (0,1 point /projet)	0,4 point
• Etablissement des spécifications techniques du dossier d'Appel Contrôle commande de stations de compression	d'Offres des parties électricité et (0,1 point /projet)	0,4 point
• La rédaction du Protocol d'essai, de réception et de mise en service commande de projets de gazoducs de transport et de stations de ce	•	0,2 point

Spécialiste(s) en étude de tracé de canalisations sous terraines	1 point
Etude de tracé, de topographie et enquête parcellaire au Maroc pour des d'une longueur >= 20 km (0,5 pc)	nalisations souterraines 1 point nt par projet)

Notes Importantes:

- Seuls les projets dont les études ont été réalisées avec succès durant les <u>dix</u>—<u>quinze (15)</u> dernières années par le soumissionnaire (ou un membre des soumissionnaires, en cas de groupement) seront pris en compte dans la notation du critère iii) Qualifications et expérience du personnel clé.
- L'équipe proposée par le soumissionnaire doit inclure un Directeur de projet, un Directeur adjoint chargé des centrales à cycles combinés et un ou plusieurs membres pour les autres spécialités demandées.
- l'Assistant et Consultant Technique doit proposer un Directeur de projet qui a réalisé au moins un Terminal GNL d'import on shore durant les dix dernières années. Le cas échant Le cas contraire, son offre sera exclue.
- Le Directeur de projet doit obligatoirement appartenir au chef de file en cas de groupement
- Les références seront additionnées par projets différents, pour les autres spécialistes, au cas où plusieurs membres sont proposés par le soumissionnaire.



J\$

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

PROJET GAS TO POWER

ADDITIF N°1

A L'APPEL D'OFFRES N° SP 488 646

AYANT POUR OBJET:

ASSISTANCE ET CONSEIL TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT
DU PROJET GAS TO POWER

Annexe N°1:

Modification de l'annexe H de l'Appel d'Offres SP 488 646



W

APPEL D'OFFRES N° SP 488 646

AYANT POUR OBJET L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET GAS TO POWER

Annexe H

DEFINITIONS

- « Appel d'Offres » : (AO) signifie les documents du présent Appel d'offres
- « BOOT » (Build, Own, Operate and Transfer) : signifie un type de Partenariat Publique Privé, selon lequel le partenaire privé Construit, Possède, Exploite et Transfert le bien.
- « Candidat » : signifie tout Cabinet de Conseil Technique soumissionnaire répondant au présent Appel d'Offre.
- « Centrale à cycles combinés de Dhar doum »: signifiela centrale thermique à cycles combinés d'une puissance de 1200 MW, située sur le site de Dhar doum. Elle comprend tous les équipements de production d'électricité et leurs auxiliaires, les auxiliaires mécaniques et électriques, les générateurs, les transformateurs, les bâtiments et les ateliers, les prises et rejet d'eau de réfrigération, la bretelle du gaz et plus généralement tous les équipements nécessaires au fonctionnement normal des deux unités à cycles combinés de la centrale.
- « Centrale à cycles combinés de Jorf Lasfar »: signifie la centrale thermique à cycles combinés d'une puissance de 1200 MW, située sur le site de Jorf lasfar. Elle comprend tous les équipements de production d'électricité et leurs auxiliaires, les auxiliaires mécaniques et électriques, les générateurs, les transformateurs, les bâtiments et les ateliers, les prises et rejet d'eau de réfrigération, la bretelle du gaz et plus généralement tous les équipements nécessaires au fonctionnement normal des deux unités à cycles combinés de la centrale.
- « Client » : signifie l'Office National d' l'Electricité et de l'Eau Potable.
- « Commission Interministérielle » : désigne la Commission d'ouverture et de jugement des offres relatives aux projets d'ouvrage IPP ou le cas échéant le Comité Ad-hoc, institué par le Conseil d'Administration de l'Office.
- «Conseiller » ou « l'Assistant et Conseiller Technique » : signifie le conseiller technique à sélectionner dans le cadre du présent appel d'offres.
- « Contrat » d'Assistance et Conseil Financier » ou « Contrat » : signifie le contrat résultant du présent Appel d'Offres
- « Contrats du projet » : signifie collectivement, le Contrat d'approvisionnement, le Contrat de regazéification (Regasification agreement), le Contrat de transport du gaz naturel (Gas transportation agreement) et le Contrat d'achat et de fourniture d'électricité (PPA) et tout contrat ou accord qui sera conclu directement entre la (les) Société(s) de Projet et l'ONEE.
- « Gazoduc » signifie le gazoduc haute pression de transport du gaz naturel du Terminal GNL vers le GME, et est constitué, sans s'y limiter, de la conduite de transport du gaz, des postes de sectionnement, des postes de régulation et gares racleurs, du système de protection cathodiques, des installations électriques, de télégestion et contrôle commande, de(s) station(s) de compression si nécessaire, des stations de mesure et de toute autre installation auxiliaire du Gazoduc haute pression conforme aux standards et pratiques internationaux.
- « Mise en service » : signifie l'entrée en service de toutes les installations du Projet après avoir passé avec succès les tests de fiabilité conformément au contrat de construction et PPA aux Contrats du projet.
- « MW » : signifie mégawatt.
- « ONEE » : signifie l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable.



W)

- « **Projet** » ou « **Projet Gas to Power** »), signifie le développement, la conception, le financement, la construction, la mise en service, l'exploitation et la maintenance des infrastructures gazières et électriques suivantes ; la Jetée maritime, le Terminal GNL incluant les bacs de stockage à Jorf Lasfar, les centrales à cycles combinés CCGT fonctionnant au gaz naturel, d'une puissance totale d'environ2400MW,approvisionnées à partir dudit terminal GNL ainsi que le Gazoduc de transport reliant le Terminal GNL au GME, les bretelles de raccordement des centrales CCGT et éventuellement les cavités souterraines de stockage du gaz.
- « PPA » : signifie le Contrat d'Achat et de Fourniture d'Electricité (Power Purchase Agreement).
- « Société de Projet » : signifie une société de droit marocain, constituée par l'Adjudicataire, l'ONEE, et les partenaires nationaux, qui conclura ou sera partie aux accords de projet pour le Projet, comme cela devra être défini dans l'AO, crée par l'adjudicataire sélectionné pour le développement, la conception, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance des infrastructures du Projet Gas To Power.
- « Règlement de Sécurité des Canalisations du Gaz naturel » : signifie le Régiment établi par le Ministère de l'Energie des Mines de l'Eau et de l'Environnement et qui définit l'ensemble des dispositions techniques et administratives qui doivent être observées lors de la conception, la construction, l'épreuve et l'exploitation des ouvrages de canalisations de transport et de distribution de gaz naturel afin de permettre l'insertion de l'ouvrage dans son environnement compte tenue des impératifs de sécurité, d'approvisionnement, de rendement des installations et d'une manière générale de l'utilisation de ces ouvrages.
- « Terminal GNL » signifie le Terminal GNL du Maroc et est constitué, sans s'y limiter, de la prise d'eau et le rejet d'eau de mer, des lignes de déchargement et de retours, des conduites cryogéniques, des réservoirs de stockage, des re-condenseurs et vaporiseurs, de la station de mesure, des pompes et de la robinetterie, de la station d'air comprimé de régulation et de service, de l'eau industrielle et potable, des installations électriques, de l'instrumentation et contrôle commande, du circuit d'eau de mer, des voieries et des installations de drainage, du système de lutte contre l'incendie et de toute autre installation auxiliaire d'un Terminal GNL conforme aux standards et pratiques internationaux.



OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

PROJET GAS TO POWER

ADDITIF N°1

A L'APPEL D'OFFRES N° SP 488 646

AYANT POUR OBJET:

ASSISTANCE ET CONSEIL TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET GAS TO POWER

Annexe N°1:

Modification des pages 57 et 58 de l'Appel d'Offres SP 488 646



M

Je confirme que la décomposition du Prix Contractuel, hors TVA pour les missions au titre du Contrat a été arrêté comme suit :

				ant Unitaire	Montar HT	
N° du prix	Désignation	Quantité	Devise	Dirhams	Devise	Dirhams
·I - 1	Mission 1:	F				
	- Montant forfaitaire	F				
I - 2	Mission 2 : - Montant forfaitaire	F				
1-3	Mission 3: 3.1- Montant forfaitaire hors les prestations techniques relatives à la (aux) station (s) de compression. Montant forfaitaire hors l'étude d'avant-projet détaillée de(s) station(s) de compression 3.2- Montant forfaitaire des prestations techniques relatives à la	F				
	(aux) station (s) de compression. (en option) Montant forfaitaire de l'étude d'avant-projet détaillée de(s) station(s) de compression	F				
1-4	Mission 4 : - Montant forfaitaire pour l'étude de quatre offres	F				
	- Montant forfaitaire par offre étudiée au-delà de quatre offres	3				



1-5	Mission 5:						
	(seuls le Directeur de projet et le Directeur de projet adjoint chargé des centrales à cycles combinés assisteront						
	l'ONEE pour la mission 5)						
	- Montant forfaitaire pour les prestations du Directeur de projet	. F					
	Montant forfaitaire pour les prestations du Directeur de projet adjoint chargé des centrales à cycles combinés	F					·
I-6	- Montant forfaitaire par déplacement supplémentaire au Maroc au-delà de 16convocations	6					
1-7	Mission 6 (en option) - Montant forfaitaire	F					
			T	OTAL	·	-	-

NR · Le soumissionnaire	étranger li	ihallarə lac	nriv da con	offra .	commo cuit

ARRETE LE PRESENT DETAIL DE PRIX (HORS TVA ET HORS RETENUE À LA SOURCE) À LA SOMME DE :

•	En devises : (en lettres)	••••••	•••
•	En Dirhams : (en lettres)	•••••	••••

En cas de contradiction entre les montants exprimés en chiffres et ceux exprimés en lettres, les valeurs en toutes lettres prévalent sur les valeurs en chiffres.

Je confirme, par la présente soumission, que je m'engage d'une façon ferme et que ma Soumission est valable pendant une période de six (6) mois à compter de la date limite fixée par le Dossier d'Appel d'Offres pour la remise de cette Soumission.

Fait à	, le
	(Cachet et signature)





⁻en MAD pour les services qu'il compte se procurer au Maroc;

⁻en devises librement convertible pour les services qu'il compte se procurer en dehors du Maroc."

PROJET GAS TO POWER

ADDITIF N°1

A L'APPEL D'OFFRES N° SP 488 646

AYANT POUR OBJET:

ASSISTANCE ET CONSEIL TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT
DU PROJET GAS TO POWER

Annexe N°1:

Modification de la page 59 de l'Appel d'Offres SP 488 646



W

Prestations complémentaires

L'ONEE pourrait être amené à demander au Consultant des prestations complémentaires non prévues dans l'étendue des prestations objet du présent Appel d'Offres. Dans ce cas, ces prestations complémentaires seront réglées en dépenses contrôlées suivant les rémunérations prévues au barème journalier objet du bordereau ciaprès :

BORDEREAU DES PRIX DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Noms de l'expert	Spécialité	Taux journalier en devise
	·	(hors TVA et hors retenue à la source)
	·	

Les prix des prestations complémentaires seront donnés à titre indicatif, et l'ONEE se réserve le droit de les négocier par la suite.

La comparaison des offres commerciales ne tiendra pas compte des prix des prestations complémentaires objet du bordereau ci-dessus.



W

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

PROJET GAS TO POWER

ADDITIF N°1

A L'APPEL D'OFFRES N° SP 488 646

AYANT POUR OBJET:

ASSISTANCE ET CONSEIL TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET GAS TO POWER

Annexe N°1:

Adjonction aux Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Phase Engagement



)\$

La pièce III - Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Phase Engagement est complétée par les articles modifiés ou nouvellement insérés comme suit :

Propriété industrielle ou	Le Contractant garantit formellement l'ONEE contre tout recours en matière de
commerciale	propriété industrielle ou intellectuelle, brevets d'invention, licences, marques et appellations contrôlées, etc, concernant les prestations objet de l'engagement.
	Il devra faire son affaire, auprès des propriétaires pour obtenir les autorisations nécessaires, et payer tous droits et redevances légitimement dus.
	Il fera également son affaire de toute action et de toute poursuite qui pourraient être intentées, à tort ou à raison, par suite de l'emploi fait par l'ONEE des prestations fournies par lui.
	Le contractant est tenu d'indemniser l'ONEE de tous dommages-intérêts prononcés à son encontre ainsi que des frais supportés par lui.
Conflit d'intérêt	Le Contractant défendra avant tout les intérêts de l'ONEE sans prendre en compte l'éventualité d'une mission future et évitera strictement tout conflit d'intérêts avec d'autres missions ou avec les intérêts de sa propre société.
	Le Contractant et ses affiliés s'interdisent au titre du présent Contrat, de fournir des biens, travaux ou services autres que les services de consultation découlant de ou directement liés aux prestations fournies au titre du Contrat pour la préparation ou la mise en œuvre du Projet.
	Le Contractant et, sous sa responsabilité, son personnel et ses sous-traitants, ne devront pas s'engager, directement ou indirectement dans des activités commerciales ou professionnelles qui pourraient être incompatibles avec les activités qui leur sont confiées en vertu du présent Contrat.
	Le Contractant et, sous sa responsabilité, son personnel et ses sous-traitants, ont l'obligation de signaler à l'ONEE toute situation réelle ou potentielle de conflit qui a une incidence sur leur capacité à servir au mieux les intérêts de l'ONEE, ou qui pourrait être perçue comme telle. L'omission de signaler une telle situation peut conduire à la disqualification du Conseiller ou à la résiliation du Contrat.
Assurances	Avant tout commencement des prestations, le Contractant adressera à l'ONEE, les copies des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché, à savoir celles se rapportant :
	Aux véhicules automobiles utilisés sur le chantier qui doivent être assurés conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
	Aux accidents du travail pouvant survenir au personnel du Contractant, qui doivent être couverts par une assurance conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
	L'ONEE ne peut être tenu pour responsable des dommages ou indemnités légales à payer en cas d'accidents survenus aux ouvriers ou employés du Contractant ou de ses sous-traitants.
	A ce titre, le Contractant garantira l'ONEE contre toute demande de dommages- intérêts ou indemnités et contre toute réclamation, plainte, poursuite, frais, charge et dépense de toute nature relative à ces accidents.



Le Contractant est tenu d'informer par écrit l'ONEE de tout accident survenu sur son chantier.

- A la responsabilité civile incombant :
 - au Contractant, en raison des dommages causés aux tiers (i) par les matériaux et le matériel utilisés par le Contractant pour l'exécution des prestations et (ii) par le personnel du Contractant.
 - au Contractant, en raison des dommages causés sur le chantier et ses dépendances au personnel de l'ONEE ou de ses représentants ainsi qu'aux tiers autorisés par l'ONEE à accéder aux chantiers;
 - à l'ONEE, en raison des dommages causés aux tiers sur le chantier et ses dépendances par ses matériels, ses installations et son personnel. Le contrat d'assurance correspondant à cette responsabilité doit contenir une clause de renonciation de recours contre l'ONEE;
 - à l'ONEE, en raison des dommages causés au personnel du Contractant et provenant, soit du fait de ses agents, soit du matériel ou des tiers dont il serait responsable et qui entraîneraient un recours de la victime ou de l'assurance "accident du travail".

Aucun règlement ne sera effectué tant que le Contractant n'aura pas adressé à l'ONEE, copies certifiées conformes des polices d'assurances contractées pour la couverture des risques énumérés ci-dessus.

Le Contractant est tenu de présenter, sur demande de l'ONEE, la justification du paiement régulier des primes d'assurance prévues ci-avant. Toutes les polices d'assurance mentionnées ci-avant doivent comporter une clause interdisant leur résiliation sans aviser au préalable l'ONEE.

Le Contractant devra garantir l'ONE contre les conséquences de tout autre dommage ou préjudice causé par lui à des tiers, à l'occasion de l'exécution des prestations objet du présent marché.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux sous-traitants.

Garanties

- Garantie d'offre

En garantie de ses engagements, le Soumissionnaire fournira à l'appui de la soumission une garantie d'offre d'un montant de 300 000 MAD (trois cent mille dirhams Marocain).

Cette garantie sera constituée sous forme de caution personnelle et solidaire de 1er rang, irrévocable, inconditionnelle et payable de première demande délivrée par un organisme financier choisi parmi les établissements bancaires marocains.

Dans le cas où les cautions sont fournies par des banques ou institutions installées hors du Maroc, celles-ci doivent avoir des correspondants au Maroc parmi les établissements autorisés à cet effet conformément à la réglementation en vigueur.

<u>La garantie bancaire sera établie selon le formulaire de garantie de soumission joint à l'annexe 1 de l'additif 1 de l'Appel d'Offres SP 488 646</u>

La garantie d'offre sous forme de chèque n'est pas admise.



Garantie de bonne exécution

En garantie de ses engagements, le Contractant fournira à l'ONEE, dans les vingt (20) jours qui suivent la date de notification du marché, une garantie de bonne exécution d'un montant égal à 3 % du montant TTC (toutes taxes comprises) du marché.

Le Contractant pourra fournir cette garantie, dans les mêmes délais, sous forme de caution personnelle et solidaire émise par un organisme agrée. Cette caution doit être valable jusqu'à la réception par l'ONEE de la dernière mission exécutée au titre du marché.

Si le Contractant ne fournit pas la garantie de bonne exécution dans les délais fixés, l'ONEE se réserve le droit de résilier le marché et de confisquer la garantie d'offre.

La mise en place de la garantie de bonne exécution entraîne la libération de la garantie d'offre.

La garantie de bonne exécution sera libérée à la réception par l'ONEE de la dernière mission exécutée au titre du marché.

Pénalités pour retard

Le Contractant est passible des pénalités de retard et ce dans les conditions ci-après:

Durée et fait générateur du retard :

<u>Les pénalités sont applicables uniquement pour les missions 2,3 et 6 et seront</u> décomptées à partir de l'expiration du délai d'exécution de la mission considérée.

Les jours de repos hebdomadaire ainsi que les jours fériés ou chômés, ne sont pas déduits pour le calcul des pénalités de retard.

Taux et assiette de calcul :

Les pénalités seront calculées au taux de trois pour mille (3‰) par jour calendaire de retard appliqué sur le montant TTC de la mission considérée, en tenant compte des éventuels avenants de révision ou de modification du montant de la mission.

- Plafond global des pénalités :

Le montant global des pénalités ne pourra pas excéder 10 % (dix pour cent) du montant global TTC du marché.

- Récupération du montant des pénalités par l'ONEE :

Le montant des pénalités sera déduit par l'ONEE, sans mise en demeure préalable, des sommes dont il est redevable au Contractant ou, le cas échéant, du montant des garanties bancaires relatives au marché par confiscation totale ou partielle.

A défaut, le montant des pénalités sera facturé au Contractant qui doit acquitter les sommes dues dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la réception de la facture. En cas de retard de règlement de ce montant par le Contractant, les intérêts de retard seront facturés aux mêmes taux d'intérêt que ceux appliqué pour retard dans les règlements.

<u>Le Contractant sera systématiquement informé par un écrit de l'ONEE de l'application</u> des pénalités de retard précisant le détail de calcul et le montant de ces pénalités.



LW-

<u>L'application de ces pénalités ne libère en rien le Contactant de l'ensemble des autres</u> obligations et responsabilités qu'il a souscrites au titre de l'engagement.

Il ne sera pas accordé de primes, en cas d'avance sur les délais.

Intérêts pour retard dans les règlements

La date de règlement correspond à la date du virement effectué par l'ONEE au crédit du compte du Contractant.

Taux d'intérêts applicables :

Les intérêts de retard de règlement seront calculés par application des taux d'intérêts en

vigueur entre la date d'échéance contractuelle et la date de règlement de la facture de base comme suit :

- la moyenne des taux des bons du Trésor, à 52 (cinquante-deux) semaines, émis par voie d'adjudication et publié par BANK AL MAGHRIB, en vigueur à la date d'échéance contractuelle et à la date de règlement;
- la moyenne du taux LIBOR à trois (3) mois de la monnaie de facturation pour la part en monnaie étrangère, en vigueur à la date d'échéance contractuelle et à la date de règlement.

Formule de calcul des intérêts :

La formule de calcul des intérêts de retard est la suivante :

 $I = (M \times n \times t) / 36000 où$:

I: montant des intérêts;

M: montant hors TVA des prestations payées en retard;

n : nombre de jours de retard entre la date d'échéance contractuelle et la date de règlement par l'ONEE;

t: la moyenne arithmétique des taux d'intérêts, telles que calculée au paragraphe cidessus, exprimée en pour cent (par exemple, pour un taux de 10 %, t=10).

Intérêts de retard en cas de contestation :

Les intérêts de retard ne sont toutefois pas applicables aux montants qui font l'objet de contestation. Cependant, si la contestation est en définitive réglée en faveur du Contractant, les montants dont le règlement a été ainsi différé font l'objet d'intérêts moratoires depuis la date de la réclamation introduite par le Contractant augmentée du délai de règlement contractuel correspondant.

Facturation des intérêts :

Les intérêts moratoires feront l'objet d'une facture récapitulative distincte, pour toutes les factures de bases réglées en retard; celle-ci sera établie et réglée après la réception provisoire.

Le taux de TVA à appliquer pour la facturation des intérêts de retard est le taux applicable pour les opérations de crédit en vigueur à la date de règlement de la facture





de base.

Les intérêts de retard relatifs à la part en monnaie étrangère sont passibles de la Taxe sur la Valeur Ajoutée qui fera l'objet d'une facture à part à adresser ou à déposer à l'ONEE simultanément avec la facture d'intérêts de retard.

La retenue à la source est opérée conformément aux dispositions de l'alinéa relatif à l'application de la retenue à la source.

Impôts et taxes

Généralités :

Les impôts et taxes de toute nature exigibles au Maroc sont calculés en tenant compte des modalités et des taux en vigueur à la date limite de dépôt des offres.

Les prix sont réputés comprendre tous les impôts et taxes exigibles au Maroc et à l'étranger.

En cas de variation des charges fiscales pendant la durée d'exécution du marché, seules les variations de la Taxe sur la Valeur Ajoutée seront répercutées sur les prix.

Le Contractant doit se conformer à toute modification survenant dans la réglementation en vigueur relative aux impôts et taxes.

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

Conformément à la législation fiscale en vigueur, le contractant est tenu de faire accréditer auprès de l'administration fiscale un représentant domicilié au Maroc (fiduciaire ou société) qui s'engage à se conformer aux obligations fiscales et à payer la TVA exigible. A cet égard, le contractant doit adresser à l'ONEE un document écrit par lequel le fiduciaire ou la société sus indiquée donne son accord pour assurer sa représentation au Maroc.

Pour le règlement de la TVA assise sur les prestations effectuées ou utilisées au Maroc et néanmoins payables en monnaie étrangère, le Contractant se conformera à la législation et à la réglementation en vigueur.

Pour chaque facture de base, il déposera en même temps la facture de TVA correspondante qui sera réglée au représentant fiscal désigné. Le montant de la facture de TVA est calculé sur la base du taux de la TVA en vigueur (20%) appliqué au montant de la facture de base converti en dirham (selon le cours de change de la date d'établissement de la facture de base tel que publié par Bank Al Maghrib).

Il reste entendu que si par le fait du contractant, la facturation se produit à un moment où le taux de la TVA est supérieur à celui qui eût été en vigueur à la date de la réalisation des prestations objet de ladite facturation, le supplément de cette taxe ainsi enregistré, sera à la charge du contractant.

• Retenue à la source

Pour les sociétés étrangères qui effectuent des prestations passibles, au sens de la loi, de la retenue à la source, il est opéré par l'ONEE une retenue de 10 %, libératoire de l'IS, sur les montants des rubriques passibles de cette retenue aussi bien ceux en dirhams que ceux en devises, à payer à des personnes physiques ou morales non résidentes.

<u>Une copie de la quittance de versement de cet impôt sera systématiquement adressée par l'ONEE au Contractant.</u>

A ce titre, il y a lieu de préciser ce qui suit :

- seules les prestations des sociétés étrangères effectuées entièrement au Maroc par leur établissement stable sont considérées comme se rattachant audit établissement au sens des dispositions législatives en vigueur;



<u>Réceptions</u>	- la retenue à la source est appliquée à tout règlement à l'étranger effectué au titre des rubriques passibles de cet impôt que le Contractant étranger entretienne ou non un établissement stable au Maroc. Les conventions fiscales passées entre le Royaume du Maroc et des pays étrangers permettent, sur justification délivrée par l'administration fiscale marocaine, de déduire la retenue à la source des impôts sur les bénéfices à payer dans ces pays s'il y a lieu. La réception provisoire et définitive du marché sera prononcée (i) à la réception par l'ONEE de la dernière mission qui sera exécutée par le Contractant au titre du marché et (ii) sur demande de ce dernier.
Droits de timbre et d'enregistrement	Les droits de timbres et les frais d'enregistrement du marché sont à la charge du Contractant.





المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

PROJET GAS TO POWER

ADDITIF N°1

A L'APPEL D'OFFRES N° SP 488 646

AYANT POUR OBJET:

ASSISTANCE ET CONSEIL TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET GAS TO POWER

Annexe N°1 : Modèle de la garantie bancaire.



MODELE DE GARANTIE DE L'OFFRE

(Constitution d'une caution personnelle et solidaire au titre du cautionnement provisoire)

ATTENDU QUE [nom du Soumissionnaire ou, s'il s'agit d'un groupement de sociétés, indiquer

le nom de chacun des membres du groupement suivi de l'indication "conjoint" ou "
solidairement"] (ci-après dénommé "le Soumissionnaire"), a remis une offre, en date du <i>[préciser date]</i> pour l'exécution des prestations objet de l'appel d'offres n° SP 488 646 relatif
à L'ASSISTANT ET CONSEILLER TECHNIQUE DU PROJET GAS TO POWER (ci-après dénommée "l'offre"),
Je soussigné (nom et prénom ou désignation de l'établissement) (1)
Profession (ou représenté par).
Domicile (ou adresse du siège social);
Déclare me porter caution personnelle et solidaire pour
provisoire auquel est assujetti ledit
en qualité de cadre de l'appel d'offres (adjudication ou concours relatif àledit
cautionnement s'élevant à
Le présent cautionnement provisoire demeurera valable jusqu'au 30 ^{ème} (trentième) jour suivant l'expiration de la période de la validité de l'offre.
Fait à, le

Cachet et signature de la Banque

(1) Décision d'agrément pour se porter caution personnelle et solidaire délivrée par le Ministre des Finances sous n° en date du



OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE

المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

PROJET GAS TO POWER

ADDITIF N°1

A L'APPEL D'OFFRES N° SP 488 646

AYANT POUR OBJET:

ASSISTANCE ET CONSEIL TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROJET GAS TO POWER

Annexe N°2

Réponses aux questions/clarifications des sociétés ayant retiré les documents d'Appel d'Offres N° SP 488 646



1

*	Question/Clarification	Réponse ONEE
н	L'appel d'offre est-il ouvert sur l'international	Oui
5	La langue de soumission peut-elle être en anglais ou est-ce que le français est requis pour les documents soumis,	Conformément à l'article « Langue de l'offre » des Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Phase soumission et attribution du Marché : l'offre ainsi que toutes les correspondances et tous documents concernant la soumission échangés entre le soumissionnaire et l'ONEE, seront rédigés en langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'un résumé en français de leur contenu. en cas de contradiction entre les deux versions, c'est la traduction française qui fait foi. Toutes les correspondances doivent porter le numéro complet de l'appel d'offres.
3	Est-ce qu'une réunion de pré-soumission obligatoire est à l'ordre du jour, si oui quel est la date de la réunion.	Il n'est pas prévu de réunion de pré-soumission dans le cadre de l'Appel d'offres
4	La garantie d'offre peut-elle être fournie par une banque étrangère.	Les modalités de la garantie d'offre sont spécifiées dans l'Article V : Modification des Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Phase Engagement, inclus dans le présent Additif.
rv.	 Nous avons constaté que l'offre doit être en français, est-ce que cette langue est obligatoire et donc la langue anglaise n'est pas acceptable. Comme une parties de nos équipes sont est basé dans un pays anglophone, nous vous proposons de suivre en anglais. Nous pourrions proposer un gestionnaire de projet maîtrise du français, mais pas le reste de l'équipe. 	 Se référer à la réponse à la question N°2. Pour assurer une meilleure communication et compréhension entre le conseiller technique et les équipes locales de l'ONEE et des services externes, l'équipe projet proposée par le conseiller doit avoir le minimum requis concernant la maitrise de la langue française, ainsi: Le Directeur de projet et le Directeur de projet adjoint chargé des centrales à cycles combinés doivent avoir une parfaite maîtrise de la langue française (lu, parlé et écrit). Pour les autres membres de l'équipe, il est souhaitable d'intégrer des spécialistes ayant de bonnes connaissances en français (lu, parlé et écrit).

ന

ırall	 1- prière de se référer à la réponse de la question 3. 2- Les langues d'édition des livrables sont détaillés dans le chapitre III- Livrables de l'Appel d'Offres SP 488 646. 		s: Les prestations objet de l'Appel d'Offres sont détaillées dans le chapitre II – PRESTATIONS DEMANDEES. Prière de se référer à ce chapitre (voir également la version anglaise,											ject									
ollowing documents must be an option to deliver some o	of these documents in English? 1- Tender Offer Documentation 2- Project Documentation (Project Deliverables).	Following the instructions described in the Tender notice, we request the company to provide us with the available information concerning the tender documentations.	Could you confirm that the initial scope of work is as follows: Mission 1: Call for bidders for the "Gas to Power"	project and technical evaluation of the pre-qualification bids.	 Mission 2: Feasibility study for the "Gas to Power" 	project:	o Site Visits;	o Conceptual Engineering Study;	o HAZID;	Cost estimation of the investment (Capex),	Disputing of the Droject:	Final report of the feasibility study.	O <u>Duration = 3 Months</u>	 Mission 3: Create technical specifications of the project 	and documents required for the Bidding process:	 Prepare basic engineering documents; 	 Prepare detailed pre-project engineering 	documents;	 Prepare final project cost estimation and 	exploitation, maintenance and planning	expenses;	 Create a report of the detailed pre-project 	

	 Prepare bid's documents; Create Instructions for the bidders, a 	
	methodology and evaluation criteria for the bids;	
	 Answer technical questions from the bidders; 	
	 Review and comment the Environmental impact 	
	study.	
	Ouration = 4 Months	
	 Mission 4: Assistance during bidding evaluation process. 	
	 Mission 5: Assistance during negotiations and writing of 	
	the project's contract.	
	 (Optional) Mission 6: Feasibility study for underground 	
	natural gas storage facilities.	
	i.e. Front end Feasibility study, project specification and	
	procurement assistance during your tender for a FEED, detailed	
	engineering, procurement and construction contract	
o	Given that 1. Above suggests that the appointed consultant will be involved in the evaluation of the bidders for the project (EPC) contract, can you confirm whether or not the appointed consultant and/or their Parent Company will be precluded from	Se référer à la clause sur le conflit d'intérêt dont les stipulations sont précisées dans l'Article V : Modification des Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Phase Engagement, inclus dans le présent Additif.
	bidding for the project (EPC) contract?	
10	Can you given an indication of how both the front end	Les prestations objet de cet Appel d'Offres seront rémunérées par l'ONEE (aucun
	engineering/evaluation work and the project (EPC) contract will be funded? In the funding currently in place or is there an	innancement n'est prevu). Le Droiet Gae To Dower cera dévelonné cur la bace d'un schéma ROOT
	opportunity for a construction/engineering company to invest in	La (les) Société (s) de Projet sera (seront) en charge du développement, financement,
	the project? Presumably ONEE will be the sole client – or do	construction, exploitation et maintenance du Projet Gas to Power.
	you have/are you looking for a partner?	
11	Has any work been done on the Feasibility study? If so, is this complete and will it be made available?	L'Assistant et conseiller technique sera en charge de réaliser l'étude de faisabilité du Projet Gas To Power conformément aux exigences de l'appel d'offres SP 488 646



急

12	Has any thought been given to whether the project contract will be let as a single entity? Or is it likely that separate ITB's and contracts will be let for the LNG Terminal and power plant(s)? Will the contract be with a developer or is a BOOT approach being considered?	Le Projet Gas To Power sera développé dans le cadre d'un schéma BOOT
13	Has any thought been given to the nature of the LNG import terminal? Is an 9onshore terminal favoured or is an FSU/FSRU being considered?	Le Conseiller technique examinera au titre de la mission 2, toutes les solutions et technologies en vigueur et proposer celles les plus adaptées et optimales pour le projet, y compris le terminal GNL.
		Le premier paragraphe de l'article 2 de la mission 2 précise ce qui suit : « L'Assistant et Conseiller Technique effectuera ses propres enquêtes afin de proposer la configuration optimale du nouveau Terminal GNL et des Centrales CCGT en optant pour une comparaison (technique et économique) des principales configurations possibles pour l'implantation de ce nouveau Terminal GNL et des Centrales CCGT. Aussi, le Conseiller devra-t-il effectuer toutes les investigations nécessaires pour proposer le tracé optimal du gazoduc. »
14	Confirmer s'il y a un modèle spécifique de Garantie d'offre prévue par votre société. Si tel est pas le cas, on fournira un projet de texte de garantie d'offre pour l'ONEE pour votre examen et confirmation avant l'émission de la même.	Se référer à la réponse à la question 4
15	Would appreciate if sample standard PPA can also be shared.	Le modèle de PPA n'est pas disponible à ce stade du projet
16	Est-ce que cet appel d'offres s'adresse uniquement à des experts techniques ou bien est-ce que le dossier de réponse peut également contenir une offre en matière juridique?	Cet Appel d'Offres concerne l'Assistance et le Conseil Technique du Projet Gas To Power
12	La délivrance des attestations de fin d'exécution n'est pas autorisé et inhabituelle (le cas des pays anglophones), en cas d'impossibilité à fournir les attestations de certains projets, nous proposons de fournir les contrats indiquant la nature des prestations, le montant du marché, le cout total, les délais et les dates de réalisation, appréciation du signataire et le nom et la qualité du signataire	Se conformer aux dispositions de l'appel d'offres

18	Estimation des prix :	La précision à retenir pour la en phase faisabilité (page 8 section 4) est -+/-20%.
	La précision demandée en phase faisabilité est +/- 10% (page 8,	La précision à retenir pour la phase avant-projet détaillé est de +/- 10%.
	section 4).	
	La précision demandée en phase avant-projet détaillé est de +/-	
	10% (page 16 section 3).	
	Nous vous remercions de bien vouloir clarifier si la précision doit	
	être la même pour ces deux phase ?	
19	Estimation des prix :	La précision à retenir pour la phase avant-projet détaillé est de +/- 10%.
	La précision demandée en phase avant-projet détaillé est de +/-	
	10% (page 16 section 3).	
	Le soumissionnaire comprend que l'ONEE attend une estimation	
	Class 3 comme définit dans « AACE-I recommanded practice	
	N°18R97 », qui corresponds à une estimation semi-détaillée	
	usuellement produite au niveau d'un avant-projet détaillé. Nous	
	vous remercions de bien vouloir confirmer.	
20	Estimation des prix :	1 - handriein de ratanie na international designations designated and the set do +1-10%
	Des éléments comme les taux de change, les coûts des matières	La precisioni a receim pour la priase avant-projet actaine est de 1/- 10/3.
	premières, les coûts de construction peuvent faire varier une	stantissionifaire devide presenter dans son one economical and by soumissionnaire définira l
	estimation au-delà de la précision demandée +/- 10%, le	méthodes d'estimation des coûts au/il suivra bour l'estimation des coûts du Projet Gas To
	soumissionnaire souhaite donc savoir si son estimation de prix	Power ainsi and les méthodes de validations de ces estimations.
	doit être validé par une étude de Monte Carlo ou autre similaire	מינין מווים למני וכי ווינוויסמני מני ממוממניים מני
	qui justifiera la précision demandée.	
21	Projet de Contrat :	l es dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Phase Engagement sont modifiées et
		complétées par l'Article V : Modification des Dispositions Générales de l'Appel d'Offres
	Aucun projet de camer de clauses administratives generales (CCGA) n'a été inclus dans les documents d'annel d'offre le	- Phase Engagement du présent additif.
	soumissionnaire souhaiterait donc savoir si l'ONEE proposera les	
	dites CCGA – comme par exemple les CCGA EMO – et si l'ONEE	
	pourrait éventuellement lui transmettre une copie de celles-ci	
22	Facturation	Se conformer any clauses de l'Annel d'Offres
	offre prévoit qu'une seule facture sera établie	
	transmise a l'ONEE par le mandataire du groupement. Le	



Aucun propos projet projet la gara 24 Planni Pour I mois e remer pour la demai demai 25 Etudes Accost les étu e Sp	A S S S S S S S S S S S S S S S S S S S	Se référer à la réponse à la question 4 La durée de la mission 2 est de quatre (4) mois et celle de la mission 3 est de cinq (5) mois. (voir les modifications dans le cadre de cet additif) Les études topographiques, géotechniques, sismiques et océanographiques du site de la contrale à cycles combinée de Dhar doum sont disponibles et seront communiqué à
Plan Pou	i une durée maximum de 4 num de 3 mois, Nous vous la durée maximum autorisé 2. Compte tenu du travail les.	Les études topographiques, géotechniques, sismiques et océanographiques du site de la Centrale à curles combinés de Dhar doum cont disponibles et seront communique à
Etu L'ag Acc les	a)	Les études topographiques, géotechniques, sismiques et océanographiques du site de la Centrale à cycles combinés de Dhar doum, cont disponibles et, seront communiqué à
Eth E	Accostage, Navigation), le soumissionnaire propose de realiser les études suivantes: • Spécification des reconnaissances Bathymétriques et géotechniques (directement sous-traité par l'ONEE ou par le soumissionnaire, à définir) • Etude d'accostage • Etude de Navigation • Etude de Navigation • Etude de la jetée • Plans de la jetée • Plans de la jetée • Conception et Spécifications des éléments principaux (crochets d'amarrage, protection d'accostage,) Nous vous remercions de bien vouloir confirmer que cela correspond à vos attentes.	

26	Mission 1: Appel a Manifestation Le soumissionnaire comprend qu'il y aura un et un seul appel à manifestation pour l'ensemble Projet Gas to Power, et non 4 appels différents comme décrit dans la Mission 3 section 5 page 18 qui mentionne 4 Contrats différents.	 Il y a lieu de différencier entre: La participation de l'Assistant et Conseiller technique dans l'élaboration de l'appel à Manifestation d'Intérêt pour la préqualification des développeurs du projet Gas To Power, objet de la mission 1 et; La participation de l'Assistant et Conseiller technique dans la préparation des documents d'appel d'offres du projet Gas To Power qui sera remis aux développeurs choisis dans la liste restreinte (short list)
27	Mission 2: Collecte des données: Page 6 dernier paragraphe, l'ONEE mentionne la collecte des données économiques nécessaires pour la conception du projet. Le sous-missionnaire comprend qu'il aura à sa charge la réalisation d'une étude technico-économique pour valider les dimensionnements des installations en fonction des besoins à identifier. Nous vous remercions de bien vouloir confirmer.	Se conformer aux dispositions de l'appel d'offres
28	Garantie d'offre: Le soumissionnaire souhaiterait recevoir le texte à utiliser pour les garanties d'offre à mettre en place au niveau de la proposition.	Se référer à la réponse à la question 4
29	Activités pour la phase Gas to Industrie : Le soumissionnaire comprend que l'étude du tracé des canalisations qui alimenteront les industries, n'est pas incluse dans ses prestations. Nous vous remercions de bien vouloir confirmer.	Ces activités ne font pas partie des prestations objet de cet Appel d'Offres
30	Activités pour la phase Gas to Industrie : Nous vous remercions de clarifier si l'identification des industriels et/ou leur besoin doit être étudié afin d'évaluer la capacité totale du terminal et de la canalisation.	La capacité maximale du terminal n'est pas à déterminer suivants les besoins des industriels, qui sont des besoins évolutifs. Cependant, le terminal doit offrir les possibilités d'extensions pour faire face à des besoins futurs de consommation de gaz naturel.
31	Visite de site : Serait-il possible d'organiser une visite de site à Jorf Lasfar à l'endroit où il est prévu d'installer le terminal méthanier et la génération d'électricité.	La visite des sites n'est pas obligatoire. Cependant, les soumissionnaires désireux d'effectuer une visite des sites des différentes composantes du projet peuvent prendre attache avec le chef de projet :



		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Madame Hanane LAKHOUAJA – chef de projet stratégique Gaz Fixe : +(212) 522 668 060 Fax : (+212) <u>522 668 046</u>	Dans le cadre de la mission 6 le soumissionnaire est tenu de faire toutes les investigations nécessaires pour déterminer et localiser les différents points de stockage, qu'ils soient des cavités saline ou aquifères	Les Centrale à cycles combinés de Dhar doum et de Jorf Lasfar auront une capacité total de 1200 MW chacune. Les configurations des CCGT à examiner sont entre autres : 3 x CCGT 400 MW; 2 x CCGT (2 TAG 400 MW & 1 TAV 400 MW)	Se référer à la réponse à la question 9	Se référer à la réponse à la question 2	Se conformer aux clauses de l'Appel d'Offres
	Stockage sous-terrain : Est-ce que la position du stockage sous-terrain optionnel a été déterminée? Est ce que ce sera un stockage en cavité saline ou en aquifère ?	Dimension des CCGTs: Nous vous remercions de confirmer que les dimensions des CCGT indiqués dans l'appel d'offre (entre 400 MW et 600 MW) correspondent aux dimensions de chaque train d'un site et que les 2 sites à étudier auront bien une capacité total de 1200 MW chacun.	Given that your scope of work suggests that the appointed consultant will be involved in the evaluation of the bidders for the project (EPC) contract, can you confirm whether or not the appointed consultant and/or their Parent Company will be precluded from bidding for the project (EPC) contract? Could you please confirm as a matter of urgency whether appointment as your consultant under Appel D'Offres SP 488 646 would preclude the consultant from bidding/execution any subsequent EPC work on the project?	L'offre peut être rendue en langue anglaise	Serait-il possible de proposer une offre de type remboursable par mission. Cependant, serait-il de proposer un prix forfaitaire pour les premiers 4 mois (Mission 1 et 2) et après présenter une
	32	33	34	35	36

BOOT ion 2 i		Se référer à la réponse de la question 9	Se référer à la réponse de la question 24.	Se référer à la réponse de la question 25.		
estimation du budgel chaque mission, une suivante. Assistant technique or possibilité de particip dans la réalisation du disqualifié? D'après notre expériet 3 qi conduisent à urance celui anno Pourriez-vous confirm D'après ce que nous l'infrastructure maritiportée du Projet, car directement en char Cependant, les référmaritimes, apparaiss Page 6, Obje «Ces prestations fon multidisciplinaire qui cela soit limitatif, de des infrastructures pregazéification, du tip pression et des centres or Page 7, Etud Sous-compo	estimation du budget pour les autres missions ? à la fin de chaque mission, une offre forfaitaire sera remise pour la phase suivante.	chnique qui mènera cette prestation aura-il la e participer partiellement avec le développeur BOOT sation du projet ou serait-il automatiquement	D'après notre expérience sur les projets similaires, les Mission 2 et 3 qi conduisent à un FEED sont conduites dans un délai plus grand que celui annoncé dans le document d'appel d'offres. Pourriez-vous confirmer les délais ?	D'après ce que nous avions compris, la conception de l'infrastructure maritime du terminal GNL est exclue de la portée du Projet, car l'Agence Nationale des Ports est directement en charge de sa conception et construction. Cependant, les références suivantes, relatives aux travaux maritimes, apparaissent dans l'Appel d'Offre: • Page 6, Objet de l'Appel d'Offre	«Ces prestations font appel à une équipe de travail multidisciplinaire qui doit obligatoirement inclure, et sans que cela soit limitatif, des experts dans les domaines de l'ingénierie des infrastructures portuaires, des terminaux GNL de regazéification, du transport par gazoduc du gaz naturel à haute pression et des centrales à cycles combinés.» • Page 7, Etude des sites désignés à l'implantation des Sous-composantes du Projet Gas to Power:	«Le recueil des informations détaillées sur l'accès maritime tels que le trafic existant, le tirant d'eau disponible, les conditions maritimes et climatiques, etc.» • Page 11, Préparation de l'ingénierie d'avant-projet:



«La conception et les spécifications techniques de l'infrastructi maritime (jetée, digue secondaire; prise eau de mer et rejet.)» Nous confirmer si la conception de l'infrastructure maritime (jetée, pont sur chevalet, etc.) du terminal de GNL est compridans l'Appel d'Offre. Etude de risques d'implantation du proiet Gas to Pov (HAZID) Merci de clarifier le niveau de détail requis concernant l'étude de risques qui est cité à la mission 2 point 3. La lecture du cad des prestations demandées nous fait conclure que c'est une identification et évaluation des risques sur les différents sites. Merci de clarifier si notre compréhension est correcte ou bier l'ONEE souhaite développer une évaluation quantitative des risques sur les sites concernés (QRA) lors de la mission 2 ou début de mission 3? Emplacement de la jetée maritime Merci de nous confirmée l'emplacement de la jetée prévue p le terminal GNL? Est ce que cette jetée sera dans l'enceinte c port existant ou faut il prévoir de concevoir et construire par suite des nouvelles installations portuaires ainsi qu'une digue nord du port existant? Spécifier le point d'interception entre le nouveau gazoduc 400 Km et le Gazoduc Maghreb Europe (GME) existant. Clarifier si, "éventuellement", le gaz sera stocké dans les caven forme libre ou dans des réservoirs de stockage. Spécifier le numéro total et la position des unités industrie que le nouveau gazoduc devra alimenter. Fournir une estimation de besoins en gaz du Royaume du Ma	ure Se	L'étude demandée dans le cadre de l'Appel d'offres est une HAZID analysis. de idre ses insiens is.	Une nouvelle jetée sera réalisée à Jorf Lasfar pour permettre de réceptionner les du méthaniers. du r la le au	de Le point de connexion entre le Gazoduc Maghreb Europe (GME) et le gazoduc en provenance du Terminal GNL se situe au point M19 du GME.	ités Ces aspects font partie intégrante des prestations de la mission 6 de l'Appel d'Offres et seront examinés par le conseiller technique	ielles Ces données seront déterminées et communiquées à l'Assistant et Conseiller Technique après l'adjudication du Contrat.	roc Pour le dimensionnement de l'extension du Terminal GNL, le Conseiller devra déterminer
	«La conception et les spécifications techniques de l'infrastructure maritime (jetée, digue secondaire ; prise eau de mer et rejet.)» Nous confirmer si la conception de l'infrastructure maritime (jetée, pont sur chevalet, etc.) du terminal de GNL est comprise dans l'Appel d'Offre.	de risques d'implantation du projet Gas to Poly de clarifier le niveau de détail requis concernant l'étuu de clarifier le niveau de détail requis concernant l'étuu lues qui est cité à la mission 2 point 3. La lecture du caestations demandées nous fait conclure que c'est une ication et évaluation des risques sur les différents site de clarifier si notre compréhension est correcte ou bit souhaite développer une évaluation quantitative de s sur les sites concernés (QRA) lors de la mission 2 ou de mission 3?	Emplacement de la jetée maritime Merci de nous confirmée l'emplacement de la jetée prévue pou le terminal GNL ? Est ce que cette jetée sera dans l'enceinte du port existant ou faut il prévoir de concevoir et construire par la suite des nouvelles installations portuaires ainsi qu'une digue a nord du port existant ?	Spécifier le point d'interception entre le nouveau gazoduc de 400 Km et le Gazoduc Maghreb Europe (GME) existant.	Clarifier si, "éventuellement", le gaz sera stocké dans les cavités en forme libre ou dans des réservoirs de stockage.	Spécifier le numéro total et la position des unités industrie que le nouveau gazoduc devra alimenter.	Fournir une estimation de besoins en gaz du Royaume du Maroc



	après l'année 2025. Cet donné sera utilisé pour le dimensionnement de l'extension future du Terminal GNL e du Gazoduc.	la capacité d'extension maximale du site désigné pour l'implantation du Terminal GNL au-delà de 5 Milliard de Nm³ objet du Projet Gas To Power. Pour l'extension du gazoduc, les stations de compression seront déterminées en tenant compte de la capacité d'extension du Terminal GNL.
46	Clarifier la durée des missions 2. A page 6 on affirme que sa durée sera de 4 mois et page 21 au'elle sera de 3 mois.	Se référer à la réponse de la question 24
47	Spécifier si la détermination du numéro total et de la Capacité Pompable des bacs de stockage font part de la mission 2 - Étude de l'ingénierie conceptuelle	Ces prestations font partie intégrante de la mission 2
48	Clarifier quels autres études sont attendu par le client tout le fois que l'appel d'offres report "etc": - II_ Mission 2_1 - Etude de sites - II_ Mission 2_2 - etude de l'ingegnerie conceptuelle - II_ Mission 2_3 - Etude de risk d'implantation Hazid study	Le conseiller technique doit conduire les études conformément aux dispositions de l'appel d'offres, aux standards internationaux en vigueur et à la bonne pratique industrielle dans les domaines du gaz naturel, du GNL et de la production d'électricité.
49	L'appel d'offres demande qu' une estimation des couts ±10% devra être produit dans le cadres de la mission 2, pag. 8, e de la mission 3, pag. 16. Le niveau de détail de mission 2 – Etude de Faisabilité- ne permit pas de produire une estimation ±10%. Cependant, le Soumissionnaire confirme que produira une estimation ±10% seulement dans le cadre de la mission 3 et demande l'accord de ONEE sur ce point.	Se référer à la réponse à la question 18 et aux dispositions de l'Article III : Modifications des Dispositions Particulières de l'Appel d'Offres du présent additif
20	L'appel d'offres indique le délai contractuel d'exécution des prestations pour toutes les 6 missions en 36 mois, et ne fournit pas les durées de mission 4,5 et 6. Le soumissionnaire invite ONEE à fournir plus détails à propos des durées des mission, congruente avec le délai contractuel d'exécution des prestations des 36 mois	Le délai contractuel d'exécution des prestations objet du présent engagement est de 36 mois, pouvant être prolongé de mois en mois pour une période supplémentaire maximale de 12 mois. L'ONEE peut décider de suspendre l'exécution du présent Contrat pour une ou des périodes de 1 mois minimum suite à une notification à adresser à l'Assistant et Conseiller Technique. La suspension prend effet à la date de notification et dure jusqu'à une semaine après la notification de reprise de service à transmettre par le Client, étant



		entendu toutefois que tous délais prévus au présent engagement et se situant à la date de notification de suspension ou après celle-ci seront reculés à concurrence de la durée effective de la suspension.
		La durée cumulée des périodes de suspension ne peut dépasser 12 mois.
		Les durées des missions 4 et 5 ne sont pas fixes et dépendent du processus d'appel d'offres de développement du projet Gas To Power et de la négociation et la signature des contrats de projet.
		La durée de la mission 6 est fixée à cinq (5) mois.
51	Mission 4 demande que le soumissionnaire étudie quatre offres.	Chaque offre concerne le Projet Gas To Power en entier.
*.	Le soumissionnaire demande confirmation que chacun des offres il devra étudier regardera le projet entier et pas 4 offres pour chaque sous component du projet.	
	English as a liaison language should be accepted for all purposes. Deliverables should also be accepted in English Language and bids in English should be accepted.	Conformément à l'article « Langue de l'offre » des Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Phase soumission et attribution du Marché : l'offre ainsi que toutes les correspondances et tous documents concernant la soumission échangés entre le soumissionnaire et l'ONEE, seront rédigés en langue française.
		Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'un résumé en français de leur contenu. en cas de contradiction entre les deux versions, c'est la traduction française qui fait foi.
		Toutes les correspondances doivent porter le numéro complet de l'appel d'offres.
		Pour assurer une meilleure communication et compréhension entre le conseiller technique et les équipes locales de l'ONEE et des services externes, l'équipe projet proposée par le conseiller doit avoir le minimum requis concernant la maitrise de la langue française, ainsi :

	 Le Directeur de projet et le Directeur de projet adjoint chargé des centrales à cycles combinés doivent avoir une parfaite maîtrise de la langue française (lu, parlé et écrit).
	 Pour les autres membres de l'équipe, il est souhaitable d'intégrer des spécialistes ayant de bonnes connaissances en français (lu, parlé et écrit).
 The LNG terminal is being envisaged by ONEE as a Land Based Terminal. It can only be established after a thorough prefeasibility study (and as a part of the scope of services under this tender) if an off-shore or FSRU based terminal or an on shore LNG terminal will be viable for the Gas to Power Project. Therefore scope and eligibility criteria should cover LNG Terminals without giving preference to land based or FSRU based regasification facilities and experience of off shore or FSRU based LNG terminals should be accepted as qualification criteria.	Le Conseiller technique examinera au titre de la mission 2, toutes les solutions et technologies en vigueur et proposer celles les plus adaptées et optimales pour le projet, y compris le terminal GNL. Le premier paragraphe de l'article 2 de la mission 2 précise ce qui suit : « L'Assistant et Conseiller Technique effectuera ses propres enquêtes afin de proposer la configuration optimale du nouveau Terminal GNL et des Centrales CCGT en optant pour une comparaison (technique et économique) des principales configurations possibles pour l'implantation de ce nouveau Terminal GNL et des Centrales CCGT. Aussi, le Conseiller devra-t-il effectuer toutes les investigations nécessaires pour proposer le tracé optimal du gazoduc. »
	Pour l'évaluation de l'expérience spécifique du Consultant en rapport avec les prestations objet du présent Appel d'Offres, nous signalons que les critères adoptés concernent les terminaux d'importation du GNL de manière générale. Cependant, le conseiller technique doit avoir exécuté avec satisfaction au moins des prestations d'ingénierie d'un (1) terminal GNL on shore, similaires à celles demandées au titre du présent appel d'offres. Si non, son offre sera exclue.
The Scope for the Assistant and Technical Advisor is clear and as long as the bids clearly detail the implementation strategy of the Project under this tender, which includes subcontracting out of certain scope of works (and not necessarily forming a joint venture) but in line with the qualification criteria, ONEE should accept the bids as the eventual responsibility will remain with the bidder	Se conformer aux clauses de l'Appel d'Offres

Liability on account of the Technical advisor should be capped to 10% of the Contract amount as this is in line with industrial practices	Se conformer aux clauses de l'Appel d'Offres
Payment terms should include 10% of payment on award of contract, and if required against an Advance Bank Guarantee. 10% shall then be deducted on each payment milestone to offset the 10% advance.	Se conformer aux termes de paiement et garanties au titre de l'appel d'offres tels que complétés par l'additif n°1
Clarity in Appendix A is required as to what does "exclude" mean. For instance, under i(b) second bullet, in Appendix A, a combined cycle power plant greater than 350 MW scores 2 point per project but under fourth bullet of i(b), only one project greater than 350 MW is excluded. Please clarify as to what does this imply?	Si le Conseiller n'a pas <i>au moins deux expériences</i> dans les études de conception et la préparation de l'ingénierie de détail des centrales à cycles combinés d'une puissance supérieure ou égale à 350 MW, <i>alors son offre est exclue</i> .
Under Appendix A, experiences of even one project should be accepted and relevant score per project should be given even if there is only one project meeting that criteria	Se conformer aux clauses de l'Appel d'Offres
Under Appendix A, projects for evaluation require lengths of atleast 100 km. Cross Country piping is usually classified as any pipeline greater than 10 miles so criteria should reduce each project upto 10 km or more.	Se conformer aux clauses de l'Appel d'Offres
Bid comparison should exclude all applicable duties & taxes such as withholding tax, VAT etc. to ensure fair comparison amongst the bidders.	Se référer aux nouvelles dispositions de l'additif n°1 à l'appel d'offres SP 488 646, dont notamment les modifications se rapportant aux annexes J et k, l'évaluation des offres et l'article « impôts et taxes ».
Non-confirmatory or disputed invoices shall be notified within 7 days and not 30 days	Se conformer aux clauses de l'Appel d'Offres



 Format of Bid Guarantee has not been provided. Please annex the same.	annex Se référer aux modalités de la garantie d'offre spécifiées dans l'Article IV : Modification des Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Soumission et attribution du Marché, inclus dans le présent Additif.
Would you kindly confirm that the bid bond would be returned to the bidder, if unsuccessful	Would you kindly confirm that the bid bond would be returned des Dispositions Générales de l'Appel d'Offres - Soumission et attribution du Marché, if unsuccessful inclus dans le présent Additif.

